

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 76 / 2022

Envoyé en préfecture le 07/09/2022

Reçu en préfecture le 07/09/2022

Affiché le

ID : 005-210500773-20220907-202276-DE

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10

L'an deux mille vingt deux
le 6 septembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 août 2022

Présents : BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, GICQUEL Mathieu, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), ARMANET Carole (pouvoir à FOUQUE Christian), HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : GARCIN Michel

OBJET : Offre de concours de l'association diocésaine relative à la réfection du plancher de l'Eglise.

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que l'association diocésaine a reçu un legs de M. ALBERGE, décédé le 31/07/2015, pour la paroisse de Molines, et a souhaité que ce legs soit – en partie - affecté à la réfection de ce plancher.

Le montant total estimé des travaux est de 215730,40 €.

Le montant du legs de M. ALBERGE alloué à ce projet est de 80 000 € (offre de concours annexée à la délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'offre de concours proposée par l'association diocésaine.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire
GARCIN Valérie

